



Rapport du président de jury

Examen professionnel par voie d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^e classe

2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Le conventionnement	3
Les conditions d'accès	3
Les dates	3
LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION	6
Les inscrits, présents, autorisés à se présenter à l'oral et admis	6
L'ADMISSIBILITÉ	4
L'épreuve écrite.....	4
Les moyennes et notes.....	4
L'évaluation de l'épreuve écrite.....	4
Le seuil d'admissibilité.....	5
L'ADMISSION	5
L'épreuve orale.....	5
Les moyennes.....	5
L'évaluation de l'épreuve orale	6
Les candidats ayant suivi la formation CNFPT.....	6
La répartition des candidats par origine professionnelle et géographique	7
La répartition par tranche d'âge et par genre.....	7
La répartition par niveau de diplôme	8
Le seuil d'admission.....	8
CONCLUSION.....	8

INTRODUCTION

Le jury de cet examen est composé de 12 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Le conventionnement

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne organise cet examen, en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Grande Couronne et de la Petite Couronne de la région Ile-de-France et les Centres départementaux de la région Centre-Val-de-Loire.

Les conditions d'accès

L'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe s'opère selon les modalités suivantes :

1° Soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement après une sélection par la voie d'un examen professionnel ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

2° Soit par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, parmi les adjoints administratifs territoriaux ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6^e échelon et comptant au moins huit ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les dates

Opérations	Dates
Inscriptions	22 octobre au 27 novembre 2024
Dépôt des dossiers	5 décembre 2024
Épreuve écrite	Jeudi 13 mars 2025
Jury d'examen des notes	Mardi 29 avril 2025
Épreuve orale	12 et 13 mai 2025
Jury d'admission	Mercredi 4 juin 2025

L'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve écrite

L'examen professionnel comporte une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : une heure trente, coefficient 2).

Les moyennes et notes

SESSION		2023	2025
ÉPREUVE ÉCRITE	Moyenne de l'écrit	10,66	9,68
	Note la plus élevée	18,38	17,5
	Note la plus faible	0,75	1,13
	Nombre de notes éliminatoires < 5	20	22
	Nombre de notes ≥ 5 et <10	88	97
	Nombre de notes ≥ 10	172	107
	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'oral	260	204
	Moyenne des candidats autorisés à se présenter à l'oral	10,31	10,31

L'évaluation de l'épreuve écrite

Le sujet est jugé **pertinent, accessible et bien adapté à la catégorie visée**, en lien avec des **problématiques actuelles** et concrètes du service public, telles que la **dématérialisation** et **l'illectronisme**. Il **fait sens pour les candidats**, tant sur le plan professionnel que relationnel. Toutefois, certaines **questions spécifiques** ont posé des difficultés : **traitement incomplet, manque d'analyse, forme non respectée** ou **mauvaise interprétation des notions** (comme "fracture numérique"). Cela souligne un **besoin de mieux maîtriser les méthodologies d'analyse** et de compréhension des consignes.

Le seuil d'admissibilité

Après délibération et vote, le jury a arrêté la liste des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale à 204 candidats

Après délibération et vote, le jury arrête les listes des candidats autorisés à participer à l'épreuve orale à 204 candidats avec un seuil 5/20.

L'ADMISSION

L'épreuve orale

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par un arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (durée : quinze minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé, coefficient 3)

Les moyennes

Année	Écrit	Candidats autorisés à l'oral	Entretien	Générale	Moyenne générale	
					La + élevée	La + faible
2021 (CIG PC)	10,37	10,85	12,69	11,99	17,75	5,20
2023 (CIG PC)	10,66	10,31	12,63	12,04	18,55	5,5
2025	9,68	10,31	11,09	10,79	17,75	4

L'évaluation de l'épreuve orale

Le niveau des candidats est très hétérogène. Globalement, il reste moyen à faible, souvent en raison d'un manque de préparation, d'acquisition de connaissances ou de motivation. Quelques groupes se distinguent par une très faible performance, avec peu de candidats au-dessus de la moyenne.

Certains candidats ont montré un réel potentiel, une bonne maîtrise de leur domaine professionnel et du savoir-faire métier. Ceux qui ont préparé l'entretien ou l'examen se sont démarqués par leur aisance à l'oral, leur sens du service public, et une présentation structurée. La majorité a respecté les consignes de temps et a témoigné d'une bonne connaissance de leur environnement professionnel.

Cependant, la majorité des candidats présentent de grandes lacunes en matière de culture et d'environnement territorial, souvent méconnu ou mal maîtrisé. Les exposés manquent de structuration, de vocabulaire technique et de préparation. Peu abordent la transversalité ou font preuve de curiosité professionnelle. La posture est parfois peu affirmée, révélant un manque global de préparation et de projection dans le service public.

Les candidats ayant suivi la formation CNFPT

Candidats ayant déclaré avoir suivi une formation							
Présents à l'écrit		Autorisés à l'oral		Présents à l'oral		Admis	
Nombre	% sur l'ensemble des candidats (226)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (204)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (197)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (112)
55	24,33 %	48	23,53 %	46	23,35 %	27	24,11 %

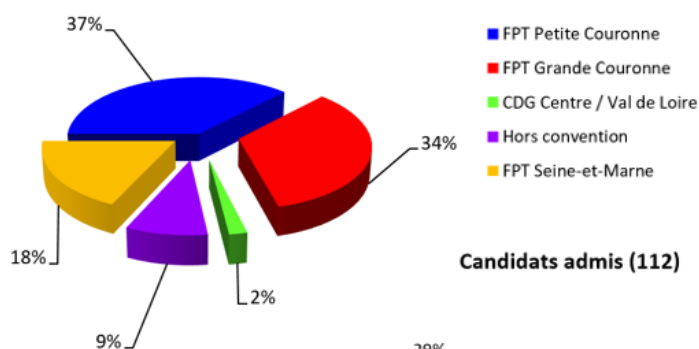
LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

Les inscrits, présents, autorisés à se présenter à l'oral et admis

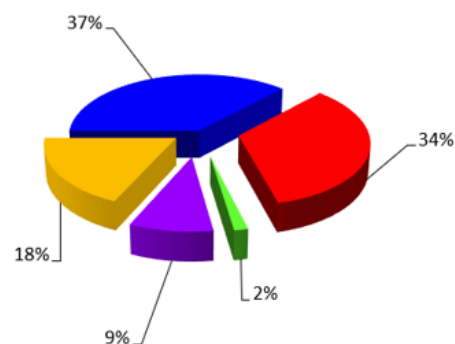
Année	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'écrit	Nombre candidats Autorisés à l'oral	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Nombre d'admis
2021 (CIG PC)	341	236	221	205	154
2023 (CIG PC)	324	280	260	249	191
2025	270	226	204	197	112

La répartition des candidats par origine professionnelle et géographique

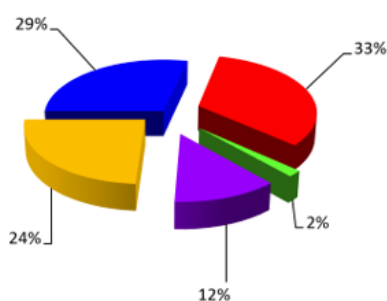
Candidats autorisés à l'épreuve orale (204)



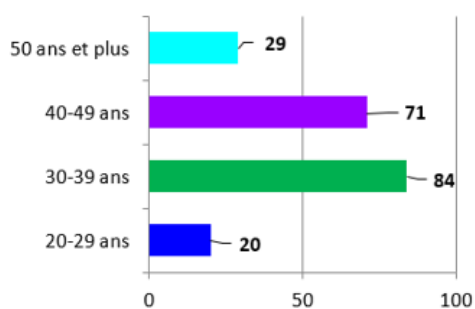
Candidats présents (197)



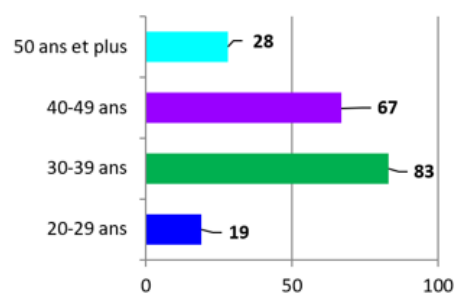
Candidats admis (112)



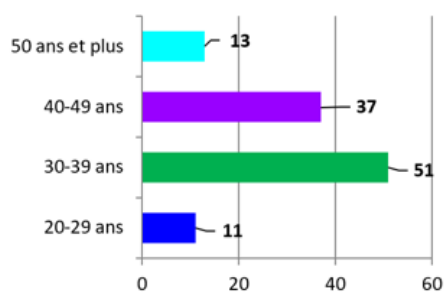
Candidats autorisés à l'oral (204)



Candidats présents (197)



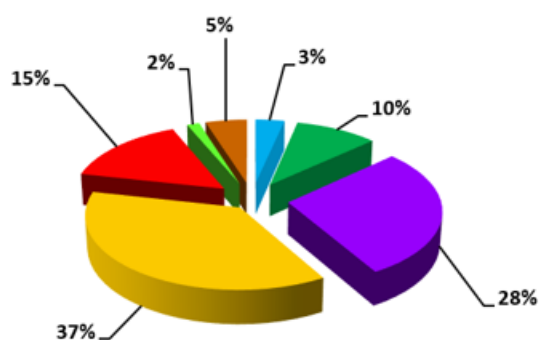
Candidats admis (112)



Autorisés à l'oral : 192 femmes (94,12 %) et 12 hommes (5,88 %)
Présents à l'oral : 186 femmes (94,42 %) et 11 hommes (5,58 %)
Admis : 102 femmes (91,07 %) et 10 hommes (8,93 %)

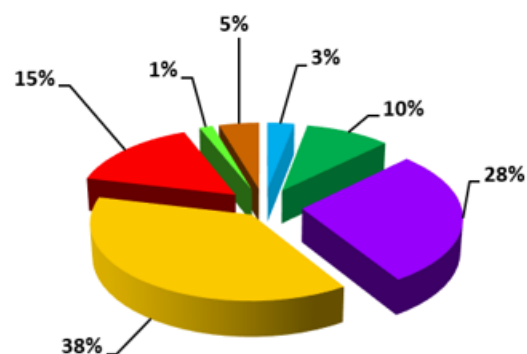
La répartition par niveau de diplôme

Candidats autorisés à l'oral (204)

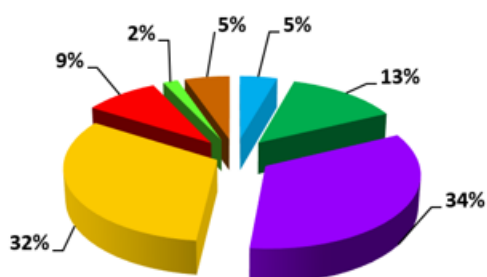


- Niveau 7 (Master) (ex niveau I)
- Niveau 6 (Licence)
- Niveau 5 (BTS, DEUG...)
- Niveau 4 (BAC)
- Niveau 3 (BEP, CAP...)
- Niveau 2 (BEPC) (ex niveau V bis)
- Niveau 1
- Mère ou père de 3 enfants

Candidats présents (197)



Candidats admis (112)



Le taux de réussite de cet examen professionnel s'élève à 41,48 %.

La liste d'admission prend effet le 18 juin 2025.

Fait à Lieusaint,

La Présidente du jury

Isabelle PÉRIGAULT